



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

Solidarité  
Femmes  
Fédération Nationale

3919  
appel anonyme et gratuit

Monsieur Jean CASTEX  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Copie :

Mme Elisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'égalité des femmes et des hommes, de la diversité et de l'égalité des chances

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement

Monsieur le Premier ministre,

Le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat, avec pour priorité de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis trois ans et demi, beaucoup de chantiers ont avancé, notamment suite au Grenelle des violences conjugales lancé en septembre 2019, auquel nos organisations ont participé activement.

Le confinement de mars - avril 2020 aura permis de faire la démonstration de l'efficacité qui peut être celle de l'Etat lorsqu'il fait de la protection des femmes et enfants victimes une priorité absolue sur le plan policier et judiciaire. La baisse du nombre de féminicides en 2020 peut selon nous être attribuée à cette mobilisation d'ampleur, ainsi qu'à celle des acteurs associatifs et de la société civile, notamment en matière d'hébergement, sans oublier évidemment le caractère exceptionnel de l'année que nous venons de vivre.

Alors que notre pays est en train de faire des progrès significatifs dans le combat contre les violences faites aux femmes, nous nous inquiétons de l'insuffisance chronique de notre réponse en matière d'hébergement et de logement, qui est pourtant un maillon crucial de la chaîne de protection des femmes victimes de violences et de leurs enfants. En effet, malgré les alertes des acteurs et actrices de terrain, les places d'hébergement créées suite au Grenelle et annoncées dans le projet de loi de finances 2021 sont largement sous-financées, à hauteur de 25€/jour/personne.

Ce coût ne permet pas de créer des places d'hébergement spécialisées et sécurisées, et amène les associations à financer une partie de l'accompagnement sur leurs fonds propres, à solliciter des cofinancements ou à réduire la qualité de leurs prestations.

Les associations du réseau Solidarité Femmes, qui héberge chaque année plus de 7000 femmes et enfants victimes, organisent dans des structures spécialisées non mixtes, l'hébergement des femmes victimes de violences, n'ont pu ouvrir que très peu de nouvelles places dans leurs centres. La convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et la violence domestique demande pourtant aux Etats, dans son article 22, de mettre en place des services spécialisés disposant de personnel qualifié, expérimenté, ayant des connaissances approfondies sur les violences fondées sur le genre et accessibles à toutes les victimes. A titre d'information, sachez que le 6 septembre dernier, d'après le SIAO, parmi les 3 385 femmes hébergées ce jour-là et se déclarant victimes de violences, 25% seulement étaient hébergées dans un dispositif



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

Solidarité  
**Femmes**  
Fédération Nationale

**3919**  
appel anonyme et gratuit

spécialisé d'accueil des femmes victimes de violences, 30% en hébergement d'urgence non spécialisé et 39% dans des hôtels sociaux.

En 2020, pendant et après le premier confinement, la Fondation des Femmes a soutenu l'hébergement en urgence de 512 femmes et enfants orientés et suivis par les associations spécialisées, ne pouvant l'être dans les dispositifs d'Etat, grâce au soutien de ses mécènes et du grand public. Suite au second confinement, depuis décembre 116 femmes et 111 enfants ont été hébergé.es en urgence et accompagné.es à l'hôtel, toujours dans le cadre du projet Abri d'urgence de la Fondation des Femmes en partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes et d'autres associations, le 115 n'étant pas en mesure de leur proposer une solution adaptée.

A ce jour, alors que le gouvernement affirme qu'il y a en France plus de 6 000 places d'hébergement pour femmes victimes de violences, nous ne connaissons toujours pas leur répartition géographique, le type de dispositif dont elles dépendent, ni la forme d'accompagnement qui y est proposé. Avoir une bonne connaissance de l'existant nous permettrait pourtant de comprendre pourquoi tant de femmes quittant leur foyer demeurent sans solution appropriée, et d'améliorer ainsi notre réponse collective au fléau que représentent les violences à l'encontre des femmes. Nous souhaitons que le comité de suivi se réunisse au plus tôt pour permettre de construire urgemment une feuille de route permettant de répondre au besoin d'hébergement et d'accompagnement des femmes victimes de violences.

Nous espérons que le gouvernement pourra soutenir la création des 2000 places spécialisées supplémentaires que nous estimons indispensables pour répondre aux exigences de la Convention d'Istanbul, avec un coût à la hauteur de l'accompagnement nécessaire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de notre plus haute considération.

**Anne-Cécile Mailfert**  
Présidente de la Fondation  
des Femmes

**Dominique Guillien  
Isemann**  
Présidente de la Fédération  
Nationale Solidarité  
Femmes

**Pascal Brice**  
Président de la Fédération  
des acteurs de la solidarité